

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016****CD20160412_12
id. 2450**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ

REMISES GRACIEUSES

Conformément à la réglementation applicable en la matière, Monsieur le Président propose à l'Assemblée départementale de se prononcer sur la remise gracieuse de titre de recettes.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à **10 189,00 €**.

TITRES DE RECETTES

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>MONTANTS TITRES</i>	<i>REMISE PROPOSÉE</i>
7513 52	2011	2063	9 378,20 €	1 050,45 €
	Sous-total arrondi		9 379,00 €	1 051,00 €
7513 53	2015	4058	12 275,98 €	6 137,99 €
	Sous-total arrondi		12 276,00 €	6 138,00 €
75331 551	2015	11556	6 750,84 €	3 000,00 €
	Sous-total arrondi		6 751,00 €	3 000,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL			10 189,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide les remises gracieuses des titres de recettes ci-dessus présentés pour un montant global de 10 189 € ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 6577, sous-fonction 52, 53 et 551 du budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC